

## De nouveaux créneaux de confession à l'approche de Noël

Il est normal de ressentir des résistances à aller se confesser. Personne n'a envie de se présenter à quelqu'un sous son plus mauvais jour. Mais il n'est pas normal de laisser ces résistances avoir raison de nous ! Voici une petite aide pour essayer de les vaincre.

« J'ai peur de choquer le prêtre. »

*Réponse* : 1° Le péché n'est jamais original. Vous n'allez rien apprendre au prêtre : on n'invente jamais rien quand on pèche. Le prêtre a déjà entendu tous les péchés qui existent, il n'y en a pas un nombre infini.

2° Ne pas vouloir aller se confesser pour cette raison serait la même chose que de ne pas vouloir aller se faire opérer pour ne pas choquer le chirurgien. Mais même si voir des intestins est certainement répugnant, le chirurgien est heureux de rendre la santé à celui qui se présente ! C'est son métier, et il est heureux de l'exercer.

3° Le prêtre est toujours heureux de voir quelqu'un venir confesser ses péchés. Avec la messe, c'est le sacrement le plus important de son ministère.

« Je me confesse directement à Dieu. »

*Réponse* : 1° C'est Dieu lui-même qui a donné à ses apôtres la mission de délier les péchés : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis » (*Jean 20,23*). Il n'a pas fait cela inutilement.

2° Le fait de dire ses péchés à haute voix à quelqu'un de concret a beaucoup de force. Le fait de pouvoir parler à quelqu'un a beaucoup de poids, nous nous en sommes rendu compte pendant ce temps de confinement. On peut prier le Seigneur dans son cœur – c'est même essentiel ! - mais cela ne remplace pas le fait de confesser à haute voix ses péchés. On peut téléphoner à quelqu'un, mais cela ne remplace pas de le voir « en présentiel ».

*« Dieu nous a donné le ministère de la réconciliation. [...]*

*Nous sommes donc les ambassadeurs du Christ, et par nous c'est Dieu lui-même qui lance un appel : nous le demandons au nom du Christ, laissez-vous réconcilier avec Dieu. »*

*2 Corinthiens 5, 19-20*

P. Maxime

Pour aller se confesser :

Sainte Marie des Peuples : *mardi 18h-20h ; vendredi 17h-19h ; samedi 10h-12h*

Eglise Ozanam : *jeudi 18h-19h*

Eglise Saint Christophe (village) : *samedi 15h-17h*